

RCAE - CHAMPIONNAT INTERFACULTAIRE DE FOOTBALL EN SALLE

REGLEMENT

1. LISTE DES JOUEURS

- * Tous les joueurs doivent être inscrits au préalable sur la liste déposée au secrétariat du R.C.A.E., ils **doivent tous être membres du RCAE** pour l'année académique en cours.

Ci-dessous, les montants de l'inscription RCAE annuelle :

Etudiant Ulg (-28 ans):	30 €
Etudiant Ulg (+28 ans) :	40 €
Etudiant non Ulg :	40 €
Personnel Ulg :	45 €
Ancien étudiant Ulg :	55 €
Extérieur :	55 €

- * La liste des joueurs est arrêtée à la fin des qualifications. A cette date, la liste déposée au RCAE ne peut plus être modifiée.

2. FRAIS DE PARTICIPATION DE L'EQUIPE

35 € à régler au moment de l'inscription de l'équipe, soit directement au RCAE, soit sur le compte bancaire BE40 0682-0827-2363 du RCAE, Université de Liège, Bât. B2b, 4000 Liège avec la mention "*Participation football en salle + le nom de l'équipe*".

3. REGLES

Les règles applicables sont celles de la Fédération Francophone de Football en Salle.

- * Durée d'une rencontre : 2 X 25 minutes.
- * Ballon en cuir.
- * Joueurs : 10 joueurs maximum inscrits sur la feuille d'arbitre.

Pour le tour final, en cas d'égalité après le temps réglementaire, 2 prolongations de 5 minutes seront jouées. Si l'égalisation subsiste, on procédera aux pénalties.

4. FORFAIT

Toute équipe qui n'aura pas prévenu le secrétariat du RCAE de son impossibilité de jouer dans les **2 jours ouvrables** qui précèdent la date de la rencontre, sera sanctionnée par un score de 5-0 (forfait).

Après 2 forfaits sans raison valable appréciée par le RCAE, elle sera définitivement exclue de la compétition.

L'élimination d'une équipe entraîne la suppression des points gagnés ou perdus par celle-ci et par ses adversaires.

- 5. Les joueurs devront être présents sur le terrain un quart d'heure avant le début de leur rencontre, **chacun avec sa carte de membre du R.C.A.E. et sa carte d'identité**.

Les arbitres seront en possession de la liste des membres de chaque équipe : toute personne n'y étant pas inscrite sera interdite sur le terrain.

Attention :

Avant chaque match, le responsable d'équipe devra indiquer sur la feuille d'arbitrage les noms, prénoms et numéros de carte R.C.A.E. des joueurs de la rencontre.

Chaque joueur devra également présenter à l'arbitre sa carte R.C.A.E. et sa carte d'identité.

Chaque délégué d'équipe pourra dès lors assister au contrôle des identités des joueurs de l'équipe adverse.

Le joueur qui ne pourra pas présenter ses documents d'identité, ne pourra pas jouer la rencontre.

NB : L'équipe qui n'aura pas assisté au contrôle de l'identité des joueurs de l'équipe adverse avant la rencontre ou qui aura accepté qu'un joueur ne possédant pas de document d'identité joue le match, ne pourra plus introduire de recours à ce sujet lorsque le match sera terminé.

6. CALENDRIER

- **Les desiderata des équipes ont été respectés dans la mesure du possible.** En cas de force majeure (appréciée par le secrétariat du R.C.A.E.), des reports de rencontres pourront éventuellement avoir lieu sur base du calendrier joint.
- **Procédure pour un report de match éventuel :**
 1. Consultez le calendrier des rencontres : les **cases vides non grisées** sont des heures disponibles pour **les reports**.
 2. Contactez vos adversaires et convenez d'une nouvelle date.
 3. Les 2 équipes doivent ensuite envoyer un mail au RCAE pour confirmer le report (minimum 1 jour avant le match initial).

Les reports de rencontres doivent rester exceptionnels et seront appréciés par le secrétariat du RCAE.

- **Entraînements ou matchs amicaux :**
Les heures libres (cases vides - non grisées) sont utilisées prioritairement pour des reports de matchs. Elles sont également **mises à disposition des équipes gratuitement** pour les entraînements ou rencontres amicales (max.1 semaine avant la date choisie).
 - **Salles du Sart-Tilman et du Bois Saint-Jean :**
Il suffit de réserver l'heure souhaitée auprès du secrétariat du RCAE maximum 1 semaine avant la date désirée (afin de laisser la priorité aux éventuels reports de rencontre).
 - **Salle de St-Servais à Liège :** l'occupation n'est possible que si les équipes organisent une rencontre amicale avec arbitre. Contactez le RCAE pour plus d'informations

7. ARBITRAGE

Tous les matchs seront arbitrés par des arbitres de la Fédération.

Etant donné les frais d'arbitrage importants, et en cas de forfait de dernière minute, un montant de 13 € pourra être réclamé à l'équipe (sauf force majeure).

Des sanctions seront prises contre le joueur qui aura une attitude inadéquate envers un arbitre ou un autre joueur.

8. L'ordre dans chaque poule s'établira, par ordre décroissant des critères, de la façon suivante :
- nombre de points obtenus : victoire : 3 points / match nul : 1 point / défaite : 0 point
 - goal average
 - nombre de buts marqués
 - tirage

Le calendrier du tour final sera indiqué sur le site web à la fin des qualifications.

9. EQUIPEMENTS

Si deux équipes jouent dans la même couleur, l'équipe « visiteuse » doit changer de couleur (exemple : A1-A2 → A2 doit changer de couleur).

10. ACCIDENTS

En cas d'accident, le responsable de l'équipe doit immédiatement remettre au blessé un formulaire de déclaration d'accident (voir site web, rubrique interfac). Celui-ci doit être rempli par l'intéressé et renvoyé au secrétariat du R.C.A.E., accompagné du certificat médical.

11. RAPPEL DE QUELQUES REGLES ELEMENTAIRES

- le respect de l'arbitre et de ses décisions ;
- le respect des infrastructures mises à disposition (détritus et bouteilles vides doivent être déposés dans les poubelles, interdiction de fumer, ...);
- les supporters sont évidemment les bienvenus mais ne peuvent en aucun cas intervenir dans les décisions prises par l'arbitre ;
- les agressions « verbales » ou autres envers les autres joueurs et les arbitres sont intolérables.

Chaque équipe sera tenue responsable des agissements (insultes, ...) de ses propres supporters.

Tout incident « grave » sera dès lors sanctionné par l'élimination directe de l'équipe.

12. **FRAUDE** : Toute tentative de fraude (cartes RCAE, ...) sera sanctionnée par l'exclusion immédiate et définitive de l'équipe entière pour la totalité du championnat. En cas de demande d'inscription de l'équipe au championnat de l'année suivante, la décision sera prise par le secrétariat du RCAE. *(Ce point sera d'application à partir du championnat de l'2018-2019)*

13. **DIVERS**. Tout problème concernant le présent règlement ou autre sera tranché par le secrétariat du RCAE. En cas de problème, contactez Nathalie Clignet au 04/366.39.34 pendant les heures de bureau, ou par E-mail : rcae@ulg.ac.be
-